



# **Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec**

**Rapport de la Commission d'examen  
sur la fiscalité québécoise**

**Présenté à la Commission  
des finances publiques**

**4 septembre 2015**

**Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877-897-0057

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Dépôt légal – 3<sup>e</sup> trimestre 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-89639-281-0

# Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Une critique du processus .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Replacer le régime fiscal dans son contexte .....</b>	<b>4</b>
3.1 La fiscalité, c'est politique .....	5
> Des attaques répétées contre l'impôt .....	5
> Une logique néolibérale.....	6
> Hausser les revenus autrement.....	7
3.2 Inclure les services publics dans l'analyse .....	8
<b>4. Prendre le rapport comme un tout .....</b>	<b>8</b>
<b>5. Les éléments essentiels d'une réforme fiscale .....</b>	<b>10</b>
5.1 Une croissance économique inclusive et durable.....	10
> Quelques doutes quant au modèle d'équilibre général .....	12
> Les limites du PIB.....	13
> La création d'emplois.....	13
> La réduction de la pauvreté et des inégalités .....	14
> L'égalité entre les hommes et les femmes .....	16
> Non à davantage de tarification .....	17
5.2 Une hausse de la contribution fiscale des entreprises .....	19
> Une stratégie qui a ses limites .....	20
> Le caractère remboursable des crédits d'impôt.....	21
5.3 Inciter au travail et créer des emplois .....	21
5.4 Encourager l'épargne personnelle .....	22
> Des solutions collectives pour la retraite.....	23
> Un appui aux fonds de travailleurs.....	23
> Une réflexion sur le CÉLI .....	24
5.5 Le développement durable et la justice sociale .....	24
> Pour une écofiscalité progressiste.....	25
> La tarification de l'eau .....	26
5.6 Les tarifs d'hydroélectricité : une approche plus prudente .....	27
> Le bloc patrimonial : un pacte social.....	28
> Des impacts mal évalués .....	29
> Pour une tarification progressive.....	30
5.8 Lutter contre les paradis fiscaux.....	32
<b>Annexe – Revendications de la FTQ en matière de fiscalité (mémoire octobre 2014) .....</b>	<b>34</b>



## **1. Introduction**

Centrale syndicale québécoise la plus importante, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente plus de 600 000 membres dans toutes les régions du Québec et dans tous les secteurs de l'économie. La fiscalité constitue une question très importante non seulement pour nos membres, mais pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Nous avons déjà eu l'occasion de présenter nos revendications lors des consultations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (Commission) en octobre 2014<sup>1</sup>. Celles-ci sont présentées de manière succincte en annexe. L'objectif de ce mémoire n'est donc pas de réitérer nos positions, mais de vous soumettre notre analyse du rapport de la Commission, communément appelé rapport Godbout. Considérant qu'il s'agit d'un rapport en 6 volumes avec 71 recommandations, il n'est pas dans notre intention de nous prononcer sur chacune des mesures contenues dans le rapport.

Bien que le travail accompli par les membres de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise soit colossal, nous sommes d'avis qu'il faut pousser la réflexion un peu plus loin. Continuer d'analyser le régime fiscal séparément des services publics constitue une grave erreur. La fiscalité est d'abord un outil qui permet de répondre à nos besoins collectifs et individuels, d'où l'importance de considérer le régime fiscal et les services publics comme un tout indissociable.

De plus, il faut impérativement en finir avec cette résignation fataliste voulant que les réformes proposées soient inéluctables. Les arguments économiques ont une valeur certaine, mais les débats sur la fiscalité sont avant tout de nature démocratique. C'est à la société québécoise, et à elle seule, de déterminer les services dont elle a besoin et d'adapter la fiscalité en conséquence. Décréter qu'aucune autre option n'est possible constitue un dangereux glissement vers une société où les citoyens et les citoyennes n'ont plus droit de regard sur les politiques économiques et fiscales.

## **2. Une critique du processus**

Pour la FTQ, les exercices de consultation du gouvernement avec la société civile font partie intégrante du modèle québécois de concertation. Lorsque des réformes concernant ses membres et l'ensemble des travailleurs et des travailleuses font l'objet de consultations, la FTQ a toujours répondu présente. Bien que la FTQ se réjouisse de ces consultations, nous déplorons le manque d'ouverture et l'intransigeance du gouvernement.

---

<sup>1</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise*, 15 octobre 2014.

Pour des réformes d'une telle ampleur, le gouvernement a procédé extrêmement rapidement. Le premier mandat de la Commission consistait avant tout à réduire les dépenses fiscales de 150 M\$ pour le budget 2014-2015 et de 650 M\$ pour le budget 2015-2016. La réflexion sur la fiscalité prenait déjà des allures d'un austère exercice de compressions. Lors du dépôt du budget 2015-2016, soit quelques jours après la parution du rapport de la Commission, le gouvernement avait déjà pris plusieurs décisions en matière fiscale. Des 71 recommandations, 28 ont été adoptées<sup>2</sup>, 2 rejetées et les 41 restantes sont à l'étude. Parmi les deux mesures rejetées, on trouve la révision de la remboursabilité de plusieurs crédits d'impôt pour les entreprises et la tarification accrue des services de garde. Le gouvernement adopte d'abord plusieurs mesures du rapport et organise ensuite des consultations. La FTQ dénonce cette façon de faire.

D'ailleurs, il semblerait que le gouvernement ne souhaite pas élargir le dialogue social en ce qui a trait à la fiscalité des entreprises. Le dernier budget prévoyait la mise sur pied d'une table des partenaires ayant « comme objectif de favoriser le dialogue entre les principaux acteurs de la société civile et le gouvernement quant au régime fiscal québécois<sup>3</sup> ». Le gouvernement a tenu une rencontre à huis clos le 15 et 16 juin 2015 avec une quinzaine d'organisations participantes en limitant cependant les discussions au régime fiscal des particuliers. Pourquoi ne pas discuter de fiscalité de la manière la plus large possible afin d'enrichir les discussions? Nous déplorons ce manque d'ouverture quant à la question de la fiscalité des entreprises.

### **3. Replacer le régime fiscal dans son contexte**

Si les débats sur la fiscalité québécoise doivent se poursuivre, nous croyons qu'il est essentiel de replacer le régime fiscal québécois dans son contexte. Dans le rapport, l'on spécifie que le travail de la Commission de révision des programmes et celle sur la fiscalité québécoise « touche des univers distincts, soit l'univers fiscal et l'univers budgétaire. Ces univers sont parfois interdépendants<sup>4</sup> ». Nous croyons qu'ils le sont toujours. La FTQ s'inscrit en faux contre cette vision réductrice de la fiscalité. Pour la FTQ, la fiscalité est d'abord et avant tout un système de financement des services et biens publics. Ainsi, il faut d'abord identifier les besoins, faire des choix de société pour y répondre, puis identifier les ressources fiscales nécessaires pour les financer. Le rôle du gouvernement est de répondre aux besoins des citoyens dans l'optique d'une amélioration des conditions de vie et du bonheur collectif.

---

<sup>2</sup> Les mesures adoptées dans le budget ne sont pas nécessairement identiques à celles contenues dans le rapport de la Commission.

<sup>3</sup> FINANCES QUÉBEC, *Budget 2015-2016 – Le plan économique du Québec*, Québec, mars 2015, p.B88.

<sup>4</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.8.

### 3.1 La fiscalité, c'est politique

En présentant la fiscalité comme un simple objet d'étude en sciences économiques, on occulte plusieurs dimensions importantes. Derrière les moyennes et les différents indicateurs statistiques, il y a des êtres humains, des travailleurs, des travailleuses et des communautés. La fiscalité et les choix économiques ne peuvent pas être dissociés du bien-être de la collectivité québécoise. Derrière des décisions en apparence technocratiques se trouvent des considérations idéologiques importantes. La fiscalité est foncièrement politique. Lorsque l'on choisit d'effectuer une réforme à coût nul, soit sans une augmentation des recettes fiscales, et à coût neutre, sans transferts entre les particuliers et les entreprises, il se dégage une certaine conception non seulement de l'État, mais aussi du politique.

La Commission indique également que « l'appréciation en vue de déterminer si deux personnes sont "dans des situations comparables" et si le système d'impôt est "suffisamment progressif" reste cependant essentiellement subjective<sup>5</sup> ». C'est en effet le cas. Pour la FTQ, les réformes devraient tendre à rendre le régime fiscal plus progressif et équitable, c'est-à-dire que les citoyens et les citoyennes contribuent selon leur capacité de payer.

#### ► Des attaques répétées contre l'impôt

Il n'est pas inutile de rappeler que l'évolution de la fiscalité n'est pas uniquement le fruit d'analyses d'experts en la matière. Les luttes populaires et les revendications pour un État-providence ont façonné le régime fiscal d'aujourd'hui. Pour certains, un régime fiscal où les impôts sont élevés constitue « le prix à payer pour vivre en démocratie<sup>6</sup> ». En effet, peut-on se targuer de vivre en démocratie en l'absence de services publics permettant l'exercice de la citoyenneté?

Au cours des dernières décennies, le gouvernement québécois a réduit considérablement l'impôt sur le revenu des particuliers à tel point que si le régime fiscal en 2013 était resté le même qu'en 1997, le gouvernement aurait eu 8,4 G\$ à sa disposition<sup>7</sup>. Pour les entreprises, la tendance est similaire. En excluant les cotisations sociales, l'IRÉC constate que « le fardeau fiscal des entreprises a continué de baisser, passant d'un sommet à 9,5 % du PIB en 2000 à moins de 7 % en 2013, un niveau légèrement inférieur à ce qui était observé au début des années 1980<sup>8</sup>. » Les données montrent clairement que les entreprises paient de moins en moins et que les citoyens et les citoyennes sont de plus en plus imposés par rapport à la taille de l'économie (PIB).

---

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>6</sup> JEANNEAU, Laurent, « Impôts : le plus n'est pas forcément l'ennemi du bien », *Alternatives Économiques*, n° 337, juillet 2014.

<sup>7</sup> BÉLANGER, Jules et Oscar CALDERON, *Analyse des modifications au régime fiscal québécois des particuliers*, Rapport de Recherche de l'IRÉC, 2015, 49 p.

<sup>8</sup> IRÉC, *Jour de la solidarité fiscale – Pour une fiscalité du 21<sup>e</sup> siècle*, juin 2015, p.7

## ► Une logique néolibérale

La diminution de la contribution fiscale des entreprises, le désir de réduire la taille de l'État, le recours plus grand aux mesures régressives et l'obsession pour la réduction de la dette découlent d'une logique néolibérale bien ancrée. Plusieurs organisations internationales dénoncent de telles politiques à cause de leurs impacts sur la croissance économique et les inégalités. Nous pourrions citer nombre d'études ou de rapports qui démontrent que les politiques d'austérité ne sont pas la voie à suivre, mais cela n'y changerait rien. Le but du gouvernement est avant tout de redéfinir le rôle de l'État. Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, illustre à merveille ce projet politique lorsqu'il discourt sur la nécessité de se doter d'un « un État du XXI<sup>e</sup> siècle », de rénover l'État québécois ou des efforts qui doivent être consentis maintenant dans l'intérêt des générations futures.

Après avoir sabré les services publics dans le but d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le gouvernement entend utiliser la moitié d'éventuels surplus pour réduire la dette et l'autre pour une baisse d'impôts. Nous croyons que le gouvernement doit rejeter avec vigueur cette idée. Une étude récente du FMI souligne que les pays ayant une marge de manœuvre fiscale suffisante ne devraient pas diminuer leur dette en réduisant les dépenses publiques. Selon les auteurs, le remède serait même pire que le mal<sup>9</sup> (« *the cure would seem to be worse than the disease* »). Il importe de réinvestir dans les services publics après des années de compressions qui sont malheureusement loin d'être terminées. Dans le dernier budget québécois, la croissance des dépenses de programmes ne sera que de 1,4 % en santé et en services sociaux et de 0,2 % en éducation. Au total, les dépenses de programme augmenteront de 1,2 % en 2015-2016. Ces augmentations sont loin d'être suffisantes compte tenu de l'augmentation normale des coûts de programmes et de l'augmentation des besoins. En même temps que le gouvernement coupe dans les services publics, il consacre des montants de plus en plus importants au Fonds des générations dans le but de réduire la dette. Selon le cadre financier du dernier budget, les sommes versées devraient atteindre près de 3,45 G\$ en 2019-2020 comparativement à 1,25 G\$ en 2014-2015.

Considérant les compressions des dernières années et les défis auxquels le Québec doit faire face – pensons uniquement aux conséquences des changements climatiques sur l'emploi et l'économie – il est impératif que l'État hausse ses revenus. L'utilisation de futurs surplus, en partie le résultat de politiques néfastes d'austérité, pour diminuer de nouveau les impôts et réduire la dette ne devrait pas constituer une priorité gouvernementale.

---

<sup>9</sup> OSTRY, Jonathan D., GHOSH, Atish R. et Raphael ESPINOZA, « When Should Public Debt be Reduced? », *IMF Staff Discussion Note*, Juin 2015, p.5-6.

**Revendication** : La FTQ demande au gouvernement de cesser ses politiques d'austérité, de hausser les revenus de l'État et de ne pas utiliser de futurs surplus budgétaires pour réduire les impôts et la dette.

➤ **Hausser les revenus autrement**

Augmenter les prélèvements fiscaux n'est pas la seule façon pour l'État de hausser ses revenus. Par exemple, l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments permettrait, selon certaines estimations, de réaliser des économies allant de 828 M\$ à 3 345 M\$<sup>10</sup>. Les régimes privés d'assurance sont le plus souvent financés par des primes payées par les travailleurs, les travailleuses ainsi que les employeurs. Si l'État souhaitait véritablement augmenter le revenu disponible des particuliers et réduire la contribution fiscale des entreprises tout en maintenant la progressivité du régime fiscal, il ne pourrait pas mieux s'y prendre.

De plus, le régime hybride actuel comporte plusieurs problèmes d'équité et de justice sociale<sup>11</sup>. Dans son plus récent rapport sur la question des médicaments, le Commissaire à la santé et au bien-être « considère qu'une réflexion plus large sur la forme que devrait prendre le RGAM doit avoir lieu<sup>12</sup> ». Nous sommes également de cet avis. Il est impératif que le gouvernement se penche sur cette question afin de régler les problèmes d'équité, de mieux contrôler les coûts et de permettre d'importantes économies. Nous craignons toutefois qu'en raison de son aveuglement idéologique, le gouvernement écarte tout accroissement de l'État alors que les bienfaits pourraient être immenses.

**Revendication** : La FTQ demande au gouvernement d'entamer une réflexion sur l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments dans une perspective de justice sociale et dans le but de réaliser d'importantes économies.

<sup>10</sup> GAGNON, Marc-André, *Vers une politique rationnelle d'assurance médicaments au Canada*, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, 2014, p.75-76.

<sup>11</sup> À titre d'exemple : COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE, *Les médicaments d'ordonnance : Agir sur les coûts et l'usage au bénéfice du patient et de la pérennité du système*, Rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux, Québec, 2015, 138 p; UNION DES CONSOMMATEURS, *Pour un régime public universel d'assurance-médicaments au Québec*, 2009, 26 p.

<sup>12</sup> COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE, *Les médicaments d'ordonnance : Agir sur les coûts et l'usage au bénéfice du patient et de la pérennité du système*, Rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux, Québec, 2015, p. 100.

### 3.2 Inclure les services publics dans l'analyse

Les analyses fournies par la Commission, bien que pertinentes, demeurent incomplètes. On ne peut tout simplement pas analyser de manière isolée le régime fiscal sans considérer l'apport des services publics à la croissance économique et à l'augmentation du bien-être des citoyens et des citoyennes. On compare fréquemment le Québec à d'autres États de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou aux provinces canadiennes pour indiquer que les impôts y sont trop élevés. Or, toute analyse comparative doit tenir compte des services publics offerts en contrepartie d'une contribution fiscale plus importante. Nous craignons que le gouvernement en fasse fi étant donné la croisade qu'il mène pour réduire la taille de l'État et délégitimer l'impôt progressif sur le revenu en tant qu'épine dorsale du régime fiscal.

Et pourtant, les ménages québécois bénéficient grandement des services publics. Si l'on examine les dépenses provenant uniquement de Québec et des municipalités, la valeur moyenne des dépenses publiques s'élève alors à 27 785 \$ par ménage en 2007-2008, soit près de 51 % des revenus moyens<sup>13</sup>. Au Québec, les trois quarts des dépenses de programmes sont dus à la santé, les services sociaux et l'éducation. Il s'agit donc de services essentiels. Si ces derniers n'étaient pas publics, les citoyens et les citoyennes devraient tout de même se les procurer, mais à fort prix au privé. Est-ce que la collectivité québécoise se porterait mieux si le système de santé était privatisé en contrepartie d'une importante baisse d'impôt sur le revenu? Est-ce que le Québec serait en meilleure posture pour lutter contre les changements climatiques en décidant d'abolir le financement du transport collectif afin que son PIB croisse d'un ou deux points de pourcentage? En produisant une analyse aussi circonscrite, on perd de vue que la finalité du régime fiscal est de contribuer au bien-être collectif de la population.

**Revendication :** La FTQ demande au gouvernement de procéder à une analyse plus complète du régime fiscal afin de tenir compte de l'impact positif des services publics.

## 4. Prendre le rapport comme un tout

Le président de la Commission l'a répété à plusieurs reprises et sur plusieurs tribunes : il faut prendre le rapport comme un tout. Mais, en faisant ainsi, nous ne pouvons que dresser un constat mi-figue, mi-raisin. D'un côté, force est d'admettre que certaines mesures correspondent à notre vision d'un régime fiscal juste et équitable. On propose, entre autres, d'imposer à 100 % les gains en capital, d'abolir la contribution santé et de maintenir le crédit

<sup>13</sup> GOUIN, Pierre et Gabriel STE-MARIE, *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois*, Rapport de recherche de l'IRÉC, février 2012, 39 p.

d'impôt pour fonds de travailleurs en modifiant toutefois quelques paramètres dont la norme d'investissement. De plus, l'augmentation du montant personnel de base et la mise sur pied d'un bouclier fiscal<sup>14</sup> vont aider les ménages les plus démunis. Ces mesures permettraient au régime fiscal d'être plus équitable et plus progressif.

De l'autre côté, le rapport propose de mettre sur pied des mesures qui sont carrément inacceptables, à savoir une hausse des taxes à la consommation, une diminution de l'impôt des entreprises et un recours accru à la tarification. Bien qu'un barème d'imposition à neuf paliers constitue une amélioration souhaitable, nous ne sommes pas d'avis qu'il soit sage de diminuer les impôts des particuliers dans un contexte de compressions incessantes.

Après avoir évalué la valeur intrinsèque de chacune des mesures du rapport, il faut également s'attarder aux probabilités que ces mesures soient réellement adoptées par le gouvernement. Malheureusement, c'est là que le bât blesse. Dans son rapport, la Commission met de l'avant un processus en trois étapes. À court terme, on propose, pour les particuliers, de diminuer le poids de l'impôt sur le revenu, d'abolir ou de réviser à la baisse certaines dépenses fiscales, de hausser la TVQ et certaines taxes et d'avoir davantage recours à la tarification. Comme mince consolation, on hausse le crédit d'impôt pour la solidarité afin de protéger les personnes les plus démunies. Pour les entreprises, on vise la réduction du taux général d'imposition, l'instauration d'une prime à la croissance, une réduction des cotisations au FSS pour les PME, une révision des dépenses fiscales et un recours accru à la tarification.

À moyen terme, l'on trouve quelques mesures très progressives, mais qui sont plus difficiles à mettre en place. À n'en pas douter, la Commission fait preuve de discernement en réclamant une révision du mode d'imposition des gains en capital. Toutefois, pour que cette réforme soit possible, la coordination avec le gouvernement fédéral et les provinces est une condition essentielle. Les questions d'évasion fiscale, d'évitement fiscal et de planifications fiscales agressives font elles aussi partie de ces mesures qui demandent temps et efforts avant de porter leurs fruits.

À long terme, on propose l'instauration de régime d'imposition à deux volets. Ce type de régime est caractérisé « par un barème d'imposition progressif et relativement élevé sur les revenus de travail » et « par un taux unique et bas pour les revenus de capital et les revenus des sociétés<sup>15</sup> ». Loin de nous la prétention de vouloir analyser en profondeur ses caractéristiques. Si jamais le gouvernement voulait aller de l'avant avec un tel régime, la FTQ réagira en temps et lieu.

---

<sup>14</sup> Comme indiqué dans le budget 2015-2016, « Le bouclier fiscal permettra de protéger les travailleurs qui réalisent un effort additionnel de travail en limitant la perte de certains transferts sociofiscaux ». FINANCES QUÉBEC, *Budget 2015-2016 – Le plan économique du Québec*, Québec, mars 2015, p.A42.

<sup>15</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.95.

Croire que les mesures les plus progressistes du rapport Godbout soient finalement adoptées repose sur un acte de foi. Pour la FTQ, la mise sur pied de mesures régressives dans l'immédiat en échange de mesures progressives dans le futur n'apparaît pas comme un compromis acceptable. Grosso modo, c'est payer maintenant et acheter plus tard. À la lumière du dernier budget et de la mise à jour économique de l'automne 2014, nous craignons que le gouvernement ne sélectionne les éléments du rapport qui lui conviennent davantage et laisse de côté les éléments les plus progressistes. Ainsi, nous voulons éviter que le gouvernement augmente les taxes à la consommation, hausse plusieurs tarifs, réduise l'impôt sur le revenu tout en renvoyant aux calendes grecques certaines réformes majeures, l'imposition des gains en capital par exemple. C'est pourquoi, malgré la présence de certaines mesures intéressantes, nous ne pouvons cautionner l'adoption du rapport Godbout tel que présentement proposé.

## **5. Les éléments essentiels d'une réforme fiscale**

Le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise repose sur plusieurs prémisses qui nous semblent contestables. C'est pourquoi nous croyons qu'il est important de bien remettre en question les bases du rapport et d'énoncer les éléments devant faire partie de toute réforme fiscale. Dans un souci de simplicité et de clarté, nous avons organisé la section suivante, dans la mesure du possible, selon la structure du premier volume du rapport.

### **5.1 Une croissance économique inclusive et durable**

Au départ, l'objectif principal de la Commission est « de favoriser la croissance économique et l'augmentation du niveau de vie<sup>16</sup> ». Afin de mesurer l'atteinte des objectifs par la mise en place des réformes, la Commission a demandé au ministère des Finances de générer des simulations à partir de son modèle d'équilibre général. D'abord, on a simulé « une augmentation ou une diminution d'un milliard de dollars des taxes sur le capital, de l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'impôt sur le revenu des particuliers, des taxes sur la masse salariale, des taxes à la consommation et de la tarification » (voir tableau 1)<sup>17</sup>. Cette simulation permet d'évaluer l'impact à long terme de différents prélèvements fiscaux sur le produit intérieur brut (PIB). D'après les résultats, certains prélèvements, comme l'impôt sur le revenu des particuliers, seraient plus nocifs pour la croissance du PIB comparativement aux taxes à la consommation et à la tarification.

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, p.33.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p.44.

En remplaçant une partie des modes de taxation dits « nocifs », la Commission conclut qu'il est possible de favoriser la croissance du PIB. Après la mise en forme de l'ensemble des mesures à court terme, le PIB augmenterait d'environ 2 G\$, le revenu personnel disponible augmenterait d'environ 600 M\$ et la réforme aurait pour effet de soutenir la création de plus de 20 505 emplois (voir tableau 2)<sup>18</sup>. Finalement, la Commission a estimé que la réforme pourrait mener à une augmentation du PIB par habitant de 1,2 % à 4,6 %, ce qui constitue l'indicateur pour mesurer l'augmentation du niveau de vie des Québécois et des Québécoises. À noter que le niveau de vie n'est pas un synonyme de bien-être ou de qualité de vie.

TABLEAU 1

**Gain à long terme en PIB réel par dollar de baisse du fardeau fiscal**  
(en dollars)

Sur le capital <sup>(1)</sup>	1,37
Sur le revenu des particuliers	0,72
Sur le revenu des sociétés	0,60
Sur la masse salariale <sup>(2)</sup>	0,55
Sur la taxe de vente du Québec	0,43
Sur la tarification	0,41

Note : Le choc consiste en une baisse de taxe ou une hausse des subventions de 11 milliards de dollars. La perte de revenu du gouvernement est compensée au moyen d'un prélèvement forfaitaire qui a un effet neutre sur les résultats.

(1) La taxe sur le capital a été abolie le 1<sup>er</sup> janvier 2011, son impact au moment où elle était toujours prélevée est présenté ici à titre illustratif.

(2) Impact de la baisse de la taxe appliquée uniquement sur le secteur privé.

Source : Modèle d'équilibre général calculable du ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 2

**Impacts économiques de la réforme proposée par la commission – Estimations à partir du modèle d'équilibre général du ministère des Finances**  
(en millions de dollars de 2013, sauf indication contraire)

	Impact du nouveau dosage des modes d'imposition proposé
Coût de la réforme pour le gouvernement	0
Impact sur le PIB	1 924
Impact sur le revenu disponible	592
Impact sur l'investissement privé non résidentiel	584
Impact sur l'emploi (en nombre)	20 505

Source : Modèle d'équilibre général calculable du ministère des Finances du Québec.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p.48.

## ► Quelques doutes quant au modèle d'équilibre général

Les résultats des simulations constituent, en quelque sorte, le socle fondateur du rapport de la Commission. Sans le tableau décrivant l'impact sur le PIB de différentes dispositions fiscales, que l'on ressasse sans cesse, comment serait-il possible de justifier les mesures contenues dans le rapport? Bien que nous soyons plus que sceptiques quant aux résultats de ces simulations, il est très difficile d'évaluer leur validité puisque nous n'avons pas accès aux paramètres utilisés dans le modèle d'équilibre général du ministère des Finances. Tout de même, nous estimons que ces simulations ne suffisent pas à justifier un transfert de l'impôt sur le revenu vers des mesures régressives telles les taxes à la consommation et la tarification.

D'abord, il existe des variations importantes entre des simulations similaires<sup>19</sup> et des simulations antérieures réalisées par le ministère des Finances<sup>20</sup>, ce qui laisse planer des doutes quant à l'exactitude des résultats. Il n'est pas inutile de rappeler que l'économie ne constitue pas une science exacte, mais fait plutôt partie des sciences humaines. Il est assez problématique d'ériger des estimations imparfaites en vérité absolue. Si les résultats étaient d'une exactitude incontestable et que toute révision du dosage des modes de taxation contribue à la croissance économique, pourquoi avoir recommandé une baisse du taux de cotisation au Fonds de services de santé pour les PME alors qu'il serait plus « bénéfique » de réduire davantage l'impôt sur le revenu des entreprises? Le gain à long terme en PIB réel par dollar de baisse de contribution fiscale est de 0,6 pour le revenu des sociétés et de 0,55 pour les « taxes sur la masse salariale ». Il semblerait que cette recommandation soit davantage motivée par des considérations politiques. En effet, certaines organisations patronales revendiquent de telles mesures depuis des années.

S'il y a une leçon à retenir des politiques d'austérité des dernières années, c'est à quel point les prédictions des modèles économiques manquent de fiabilité. Par exemple, les économistes du Fonds monétaire international ont recommandé la mise en place de politiques d'austérité en fonction de modèles où l'un des paramètres avait mal été évalué<sup>21</sup>. Les conséquences pour les populations, elles, ont été bien réelles. Le progrès économique et social se fait toujours attendre dans les pays touchés par l'austérité. C'est pourquoi, avant de revoir les modes de taxation, il est essentiel de préciser la méthodologie et de s'assurer que les bienfaits seront au rendez-vous.

---

<sup>19</sup> BAYLOR, Maximilian et Louis BEAUSÉJOUR, *Taxation and Economic Efficiency: Results from a Canadian CGE Model*, Working Paper, novembre 2010, p.16.

<sup>20</sup> Voir par exemple : GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS, *Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*, Québec, mars 2008, p.6.

<sup>21</sup> ALBERTINI, Dominique, « Oups, le FMI s'est trompé sur l'austérité », *Libération*, 8 janvier 2013, [[www.liberation.fr/economie/2013/01/08/oups-le-fmi-s-est-trompe-sur-l-austerite\\_872394](http://www.liberation.fr/economie/2013/01/08/oups-le-fmi-s-est-trompe-sur-l-austerite_872394)] (Consulté le 3 août 2015).

## ► Les limites du PIB

Favoriser la croissance économique et l'augmentation du niveau de vie constitue un objectif hautement souhaitable, mais qui demeure équivoque. La Commission a choisi d'utiliser le produit intérieur brut (PIB)<sup>22</sup>. Or, son utilisation comporte plusieurs limites. Le PIB n'est pas un synonyme de croissance économique, de progrès social et de développement humain. La FTQ veut davantage de croissance économique, mais pas n'importe laquelle. Elle se doit d'être inclusive, durable et équitable. Il doit s'agir d'une croissance qui s'inscrit dans le cadre d'un développement durable qui tient compte du social, de l'économie et de l'environnement. Or, le PIB ne nous apprend rien quant au type de croissance économique que l'on obtiendra à la suite des réformes. En effet, le PIB « inclut autant les activités économiques bénéfiques que celles qui nuisent au bien-être, et [...] ne tient compte ni de la dégradation de l'environnement ni de la distribution équitable ou non des fruits de l'activité économique<sup>23</sup> ».

Comme l'indique la Commission européenne dans un document sur la question, le PIB « ne permet pas de fournir des informations sur toutes les questions abordées dans le cadre des débats politiques<sup>24</sup> ». Donc il s'agit d'une mesure trop imparfaite pour être le principal déterminant d'une politique fiscale. Il faut une analyse plus complète. Bien que les réformes puissent augmenter le PIB par habitant de manière significative, nous ne pouvons affirmer avec certitude que ces mesures seront synonymes de progrès social et d'amélioration du niveau de vie des Québécois et des Québécoises.

## ► La création d'emplois

D'après les résultats des simulations du modèle d'équilibre général, la Commission estime que ses recommandations permettront de créer 20 505 emplois à terme, soit cinq années après la mise en place des réformes à court terme<sup>25</sup>. Il s'agit d'une perspective intéressante. Toutefois, nous doutons que seule une révision du dosage des modes de taxation puisse créer autant d'emplois. Comme nous l'expliquions précédemment, nous doutons de la validité du modèle ayant servi à ces estimations. Il faut donc faire acte de foi et espérer que ces emplois se matérialisent. Aussi, ces statistiques laissent en plan plusieurs questions importantes. De quel type d'emplois s'agira-t-il? Quelle sera la qualité de ces emplois? Est-ce que ces emplois seront créés dans les régions les plus affligées par le chômage?

---

<sup>22</sup> Selon Statistique Canada, le PIB mesure la « valeur totale sans double compte des biens et services produits sur le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée ».

Voir : STATISTIQUE CANADA, *Glossaire – P*,

[[www.statcan.gc.ca/fra/cen/gloss/gloss\\_p#Produitinterieurbrut](http://www.statcan.gc.ca/fra/cen/gloss/gloss_p#Produitinterieurbrut)] (Consulté le 14 août 2015).

<sup>23</sup> GIGNAC, Renaud, *Mesurer le progrès social : vers des alternatives au PIB*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2011, p.4.

<sup>24</sup> COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, *Le PIB et au-delà – Mesurer le progrès dans un monde en mutation*, Communication de la commission au Conseil et au Parlement européen, 2009, p.2.

<sup>25</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.48.

À la FTQ, l'emploi est au cœur de nos préoccupations. Nous croyons que le rôle du gouvernement en matière de création d'emplois va beaucoup plus loin que la mise en place de conditions favorables pour les entreprises. En effet, le gouvernement doit jouer un rôle de premier plan et viser le plein emploi en utilisant tous les outils à sa disposition. La FTQ estime donc qu'il faille envisager « de rendre conditionnelles les aides gouvernementales à la création d'emplois de qualité et d'obliger les entreprises à rembourser ces aides en cas de non-respect<sup>26</sup> ». Cette approche est beaucoup plus porteuse qu'une baisse du taux général d'imposition.

En plus de favoriser indirectement la création d'emplois par les aides fiscales, le gouvernement doit aussi y contribuer directement. Le potentiel de création d'emplois par la réduction de la dépendance au pétrole et l'électrification des transports est immense. La seule réduction de la consommation d'hydrocarbures serait porteuse de croissance économique et de création d'emplois tout en permettant de lutter contre les changements climatiques. Dans une étude récente, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec estime que si le Québec réduisait sa consommation de pétrole de 16 % d'ici 2020 par rapport à 2010, cela permettrait de créer 130 000 emplois directs et indirects pour la période 2015-2020, de générer 20 G\$ d'investissements dans l'économie locale et d'augmenter les recettes fiscales du gouvernement du Québec<sup>27</sup>. Considérant l'impact fort négatif des importations de pétrole et de véhicules automobiles sur la balance commerciale du Québec, de telles réformes sont plus que désirables. L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a également évalué les impacts de plusieurs projets de transport collectif et ces derniers permettraient de créer beaucoup plus d'emplois que ce que l'on prévoit dans le rapport de la Commission<sup>28</sup>. La construction de l'ensemble du réseau de monorails pourrait, à lui seul, créer près de 90 000 emplois.

### ► La réduction de la pauvreté et des inégalités

Lorsque l'on discute de l'enjeu de l'accroissement du niveau de vie, il est impératif d'aborder la lutte aux inégalités. Comme le souligne Richard Wilkinson et Kate Pickett, deux sommités en la matière, « les chiffres démontrent empiriquement que c'est la solidarité sociale – et non la croissance économique – qui constitue la clé de la paix sociale, produisant moins de problèmes individuels et amenant plus de joie de vivre<sup>29</sup> ». C'est donc la répartition

---

<sup>26</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise*, 15 octobre 2014, p.19.

<sup>27</sup> REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, *Vingt milliards de dollars de plus en six ans, Les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec*, 2014, 50 p.

<sup>28</sup> STE-MARIE, Gabriel, BÉLANGER, Jules, LANGLOIS, Pierre et Gilles L. BOURQUE, *L'électrification du transport collectif un pas vers l'indépendance énergétique du Québec*, Rapport de recherche de l'IRÉC, sous la direction de Robert Laplante, Montréal, 2013, 108 p.

<sup>29</sup> WILKINSON, Richard et Kate PICKETT, *L'égalité, c'est mieux. Pourquoi les écarts de richesses ruinent nos sociétés*, Les Éditions Écosociété, 2013, p.9.

de la richesse qui fait principalement défaut dans les pays développés et non le manque de richesses.

Au Québec, la part des revenus accaparée par le 1 % est passée de 7,3 % en 1984 à 11,8 % en 2009<sup>30</sup>. Comparativement aux autres provinces canadiennes et aux pays anglo-saxons en général, les inégalités au Québec ont crû de manière moins rapide. La progressivité du régime fiscal et les spécificités du modèle québécois y sont probablement pour beaucoup. La hausse des inégalités demeure cependant très inquiétante.

Comme l'indique Nicolas Zorn, « une partie de la croissance plus rapide des revenus du 1 % le plus riche tient à des revenus qui ne proviennent pas des salaires, mais plutôt des placements et intérêts, des gains en capital et des dividendes corporatifs<sup>31</sup> ». Bien que le rapport Godbout souhaite que les gains en capital soient imposés à 100 %, ce que nous saluons, il demeure qu'aucune recommandation n'a été formulée quant aux dividendes. Pourtant, certaines solutions sont envisageables. Par exemple, l'IRÉC propose de moduler le crédit d'impôt pour dividendes afin qu'il reflète le taux réel d'imposition d'une entreprise ou d'un secteur ou en fonction des profits réinvestis au Québec<sup>32</sup>. Il est également possible d'envisager l'instauration d'un plafond, comme cela se fait pour le régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR).

Selon les évaluations réalisées par le secrétariat de la Commission, les réformes à court terme n'auraient que peu d'impact sur le coefficient de Gini, une mesure des inégalités. Malheureusement, nous n'avons pas eu l'occasion de voir de plus près cette évaluation. Nous l'accueillons donc avec grand scepticisme. Intuitivement, nous croyons plutôt que l'introduction de mesures régressives risque fort bien de mener à une augmentation des inégalités socio-économiques ou, au mieux, au maintien du statu quo. Ainsi, même si le gouvernement adoptait le rapport dans son entièreté, il serait quand même indispensable de réaliser une évaluation plus poussée pour déterminer l'impact sur les inégalités.

Dans le rapport de la Commission, nous observons un certain amalgame entre deux réalités bien différentes, soit celle des inégalités et celle de la pauvreté. Les commissaires soulignent « que la fiscalité joue un rôle important pour lutter contre les inégalités et mieux redistribuer la richesse<sup>33</sup> ». Dans les faits, l'accent est plutôt mis sur la pauvreté. L'on vise à atténuer l'impact des dispositions fiscales régressives pour les personnes et les ménages les moins

---

<sup>30</sup> ZORN, Nicolas, « Le 1 % québécois : martyr fiscal? Étude sur l'évolution des revenus et de l'impôt du premier centile québécois », Notes de recherches de l'IRÉC, 2012, p.8.

<sup>31</sup> ZORN, Nicolas, « En haut de l'échelle : ces riches toujours plus riches », *Miser sur l'égalité*, sous la direction d'Alain Noël et Miriam Fahmy, Groupe Fides, 2014, p.55

<sup>32</sup> IRÉC, *Éléments de réflexion pour une réforme de la fiscalité au Québec. Mémoire soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal*, 10 octobre 2014, p.24-25.

<sup>33</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, « Rapport Final, Deuxième Partie : La réforme correspondant aux objectifs retenus » Québec, 2015, p.207.

nantis, principalement en bonifiant le crédit d'impôt pour la solidarité. Pour ceux et celles qui n'y ont pas droit, soit une importante partie de la classe moyenne, on ne semble pas trop préoccupé par l'instauration de mesures régressives. Nous doutons sincèrement que l'ensemble des réformes profite réellement « aux contribuables appartenant à la classe moyenne<sup>34</sup> ».

Comprenons-nous bien, il ne s'agit pas de privilégier la réduction des inégalités par rapport à la lutte à la pauvreté. Pour la FTQ, toute réforme fiscale doit faire les deux. Dans une nation riche comme le Québec, il n'est pas normal que l'on tolère que la prestation de base pour une personne seule sans contraintes ne soit que de 616 \$ par mois (7 392 \$ par année) en 2015, alors qu'il faut 17 000 \$ par année pour couvrir les besoins de base selon la mesure du panier de consommation (2013). Si l'on souhaite véritablement augmenter le niveau de vie des Québécois et des Québécoises, il importe de se préoccuper des centaines de milliers de personnes en situation de pauvreté.

**Revendication** : La FTQ exige que les réformes fiscales permettent une réduction des inégalités socio-économiques et une réduction de la pauvreté.

#### ► L'égalité entre les hommes et les femmes

Bien que la Commission dise avoir eu le souci de l'égalité entre les hommes et les femmes, des analyses différenciées selon les sexes (ADS) n'ont pas été réalisées de manière systématique<sup>35</sup>. Nous tenons à souligner l'importance de ces analyses puisque les femmes et les hommes n'ont pas le même rapport au régime fiscal. Les femmes ont des revenus moins importants que les hommes de manière générale. Un régime fiscal progressif finançant des services publics de qualité constitue ainsi la meilleure façon de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

La dernière véritable ADS sur l'ensemble du régime fiscal que nous avons pu trouver date de 1999, après la réforme fiscale de 1998. Dans ce document, l'on trouvait un portrait des ménages et des contribuables ainsi qu'une évaluation de l'impact de cette réforme fiscale. D'après le dernier rapport annuel du ministère des Finances, deux ADS ont été produites, la première sur la nouvelle contribution santé progressive et la seconde sur le régime d'imposition dans son ensemble<sup>36</sup>. Cette dernière n'étant pas disponible au grand public, nous n'avons pas eu le temps nécessaire pour y avoir accès.

<sup>34</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.i.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p.20.

<sup>36</sup> MINISTÈRE DES FINANCES, *Rapport annuel de gestion 2013-2014*, Québec, p.125.

Rappelons au gouvernement que l'ADS a une importante fonction préventive. Il n'est pas acceptable de mettre en place des réformes sans tenir compte d'abord de l'impact pour l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi la FTQ demande au gouvernement de réaliser une ADS sur les recommandations du rapport Godbout. Un nombre important de questions demeure sans réponse. Est-ce que la hausse des taxes à la consommation et des tarifs d'électricité affectera davantage les hommes que les femmes? Est-ce que certains crédits d'impôt pourraient être modifiés pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes? Quel sera l'impact d'une hausse des tarifs de services de garde sur la participation des femmes au marché du travail? De plus, il faudrait impérativement évaluer l'impact des compressions découlant des politiques d'austérité. De récentes études tendent à démontrer qu'en s'attaquant aux services publics, on affecte davantage les femmes que les hommes<sup>37</sup>. C'est donc non seulement le régime fiscal qui mérite attention, mais aussi sa finalité, soit les services publics.

**Revendication** : La FTQ demande au gouvernement de réaliser une analyse différenciée selon les sexes sur les recommandations du rapport de la Commission avant d'effectuer des réformes du régime fiscal.

► **Non à davantage de tarification**

La Commission ne se distingue pas de l'ensemble des groupes qui demandent davantage de tarification depuis des années. Comme quoi le credo « mieux tarifer pour mieux vivre ensemble », adopté par groupe de travail sur la tarification des services publics (2008), s'applique avec autant de vigueur aujourd'hui<sup>38</sup>. La FTQ se positionne contre un usage accru de la tarification des services publics. Comme nous le mentionnions dans notre mémoire déposé lors des consultations, la tarification « fera reposer directement sur les épaules des usagers et des usagères une part croissante du financement de services publics sans que ceux-ci ne soient améliorés pour autant. Puisque les tarifs sont les mêmes pour tout le monde, les ménages les moins riches dépenseraient une plus grande partie de leurs revenus pour ces services que les ménages les mieux nantis<sup>39</sup>. » La compensation des personnes les moins nanties, comme proposée dans le rapport, ne suffit pas à atténuer le caractère foncièrement régressif de la tarification.

---

<sup>37</sup> COUTURIER, Eve-Lyne et Simon-Tremblay PEPIN, *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, Rapport de recherche, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, février 2015, 55 p.

<sup>38</sup> Le groupe de travail sur la tarification des services publics a été présidé par Claude Montmarquette, le même à qui la Commission a commandé une étude sur la tarification des services publics. Voir : MONTMARQUETTE, Claude, Matthieu STRUB et Louis LÉVY-GARBOUA, *La tarification des services publics : un mode de financement à privilégier au Québec*, Rapport de projet, CIRANO, novembre 2014,

<sup>39</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise*, 15 octobre 2014, p.24.

D'emblée la Commission a écarté toutes les questions de tarification concernant les services de santé et l'éducation. Nous espérons que le gouvernement s'en abstiendra également. L'éducation et la santé constituent des droits et non des marchandises. Parmi les autres recommandations concernant la tarification, l'on propose de hausser les tarifs d'électricité, une question à laquelle nous reviendrons plus loin dans ce mémoire, ainsi que d'augmenter les tarifs des services de garde, une mesure qui n'a pas été retenue par le gouvernement. On propose également une réflexion sur de futurs champs de tarification comme l'eau, une question qui sera approfondie dans la section subséquente portant sur le développement durable.

Sans vouloir analyser en détail chacune des hausses de tarif, nous estimons nécessaire de déconstruire l'argumentaire voulant que les hausses de tarifs soient souhaitables et même bénéfiques. La Commission indique que « lorsqu'elle est applicable et souhaitable, la tarification permet d'atteindre une meilleure efficacité économique en envoyant un signal de prix aux usagers<sup>40</sup> ». Bien que cela puisse être vrai pour certains biens et services, cette affirmation n'est pas toujours exacte. En l'absence d'alternatives viables, la tarification demeure problématique. Par exemple, l'on peut augmenter les taxes sur l'essence tant que l'on voudra, mais sans effort supplémentaire pour rendre le transport collectif plus efficace, abordable et accessible, les travailleurs et les travailleuses continueront d'utiliser leur voiture pour se rendre au travail. Une telle mesure pénalisera au final les ménages à plus faible revenu.

De plus, le fameux « signal de prix » fonctionne différemment selon que l'on soit riche ou pauvre. Prenons l'exemple de l'augmentation des tarifs d'électricité. Une partie importante des locataires n'ont aucun contrôle sur l'isolation de leur logement et n'ont pas accès aux programmes d'efficacité énergétique<sup>41</sup>. De plus, les personnes en situation de pauvreté peuvent difficilement se procurer de nouveaux électroménagers qui consomment moins d'électricité, ce qui leur permettrait de réduire leur facture d'électricité. Donc, les ménages ayant un revenu plus faible peuvent difficilement limiter leur consommation lorsque les prix augmentent comparativement aux ménages plus aisés. En d'autres mots, « les ménages à revenu élevé sont réputés "élastiques" » en comparaison aux ménages à plus faible revenu<sup>42</sup>. Il y a donc là une injustice flagrante.

On prétend également que la hausse des tarifs vise à pérenniser les services publics, un argument souvent invoqué. Par exemple, la Commission indique qu'une nouvelle tarification des services de garde « vise avant tout à assurer la pérennité du réseau des

---

<sup>40</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.46.

<sup>41</sup> CORBEIL, Michel, « Électricité: l'hiver glacial coûtera cher aux Québécois », *Le Soleil*, 5 mai 2015, [www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/consommation/201505/04/01-4866876-electricite-lhiver-glacial-couter-cher-aux-quebecois.php] (Consulté le 10 août).

<sup>42</sup> COUTURIER, Eve-Lyne et Pierre-Antoine HARVEY, *Devrait-on augmenter les tarifs d'électricité?*, Note socio-économique, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, décembre 2009, p.5.

services de garde à contribution réduite<sup>43</sup> ». Or, ce qui permet la pérennité des services publics, c'est avant tout l'existence d'un large consensus sociétal quant à la nécessité de les financer. Si les pays scandinaves sont en mesure de financer leurs services publics, c'est en partie en raison des normes sociales et culturelles qui permettent un taux d'imposition plus élevé<sup>44</sup>.

Finalement, il ne faut pas sous-estimer les impacts négatifs des tarifs, et ce, même si leur niveau peut sembler « raisonnable » pour certains. D'après un sondage réalisé en 2012 à la demande du Commissaire à la santé et au bien-être, « 12 % de la population aurait omis de prendre un médicament parce qu'elle ne pouvait se le payer. De cette proportion, 21 % des répondants représentent des ménages ayant des revenus de moins de 20 000 \$/an et 27 %, des ménages ayant des revenus de 20 000 à 40 000 \$/an<sup>45</sup> ». Sans tenir compte de la prime du régime public d'assurance médicaments, la contribution maximale annuelle s'élève à 1 029 \$ en 2015, ce qui n'est pas rien. Même son de cloche du côté des études universitaires. En effet, on remarque que les droits de scolarité ont un impact plus important pour certains groupes, en particulier pour les jeunes d'origines sociales plus modestes<sup>46</sup>. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut sérieusement envisager une réduction, voire une élimination, de la tarification des services et des biens essentiels comme la santé et l'éducation.

## 5.2 Une hausse de la contribution fiscale des entreprises

Selon la Commission, « les investissements des entreprises seront d'abord et avant tout stimulés par les réductions des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés et du taux de la taxe sur la masse salariale<sup>47</sup> ». Dans le but d'atteindre cet objectif, la Commission propose plusieurs mesures à moyen terme<sup>48</sup>. L'on propose une diminution du taux général d'imposition des sociétés à 10 % au coût de 675 M\$, une diminution du taux de cotisation au FSS à 1,6 % pour les PME au coût de 430 M\$ et une nouvelle prime à la croissance au coût de 470 M\$. Ces trois mesures diminuant la contribution fiscale des entreprises seront financées par une révision des dépenses fiscales (1,1 G\$) et un recours accru à la tarification (500 M\$). La Commission part également de l'idée que la réforme fiscale se doit d'être à coût

---

<sup>43</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.198.

<sup>44</sup> KLEVEN, Henrik Jacobsen, « How Can Scandinavians Tax So Much? », *Journal of Economic Perspectives*, volume 28, 2014, p.77–98.

<sup>45</sup> COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE, *Les médicaments d'ordonnance : Agir sur les coûts et l'usage au bénéfice du patient et de la pérennité du système*, Rapport d'appréciation de la performance du système de santé et de services sociaux, Québec, 2015, p.105.

<sup>46</sup> BASTIEN, Nicolas, et al., *Économie, société et éducation : l'effet des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires au Québec et en Ontario*, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, Note de recherche, 2014, 44 p.

<sup>47</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.99.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p.71.

nul, et ce, autant pour les particuliers que pour les entreprises. Pour la FTQ, il serait hautement souhaitable d'augmenter la contribution fiscale des entreprises.

En ce qui a trait à la réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour les PME<sup>49</sup>, nous croyons que cette mesure doit faire l'objet de modifications. Il existe certes un déséquilibre entre les cotisations sociales des PME et des grandes entreprises. Si le gouvernement souhaite réduire la contribution fiscale des PME, l'on pourrait atteindre le même objectif en rendant le taux de cotisation plus progressif, ce qui permettrait de maintenir, globalement, le même niveau de contribution fiscale pour le FSS.

En matière de fiscalité des entreprises, le gouvernement semble être en harmonie avec ce qui est proposé dans le rapport. Le dernier budget en est l'illustration parfaite. En 2017, l'impôt sur le revenu des entreprises passera graduellement de 11,9 % à 11,5 % et de 8 % à 4 % pour les PME du secteur primaire, le taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) passera de 2,7 % à 2,25 % pour les PME du secteur des services<sup>50</sup>, et l'aide fiscale aux entreprises fera l'objet d'une importante révision. Bref, une bonne partie du rapport Godbout est déjà appliquée avant même que l'on organise des consultations.

### ► Une stratégie qui a ses limites

La FTQ ne croit pas que la diminution de la contribution fiscale soit la meilleure voie à suivre, et ce, pour plusieurs raisons. Comme nous l'expliquions précédemment, la contribution fiscale des entreprises par rapport à la taille de l'économie est en baisse constante depuis 2000<sup>51</sup>. Ce n'est pas pour rien que le Canada occupe souvent la première place dans les palmarès des meilleurs endroits où investir<sup>52</sup>.

La stratégie de baisser les impôts pour stimuler les investissements a ses limites. Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec n'ont eu de cesse de diminuer les impôts des entreprises au cours des dernières années et, pourtant, les investissements privés au Québec ne sont pas au rendez-vous. Les taux d'investissements ont reculé de 8 % en 2013 et reculeront vraisemblablement de 9,7 % en 2014<sup>53</sup>. Encore pire, on envisage même un autre recul de 2,5 % en 2015. En misant sur des données historiques plutôt que sur des modèles basés sur des hypothèses non fondées, l'on constate que l'investissement privé au Canada, en

---

<sup>49</sup> Les cotisations au Fonds des services de santé sont communément appelées « taxes sur la masse salariale ».

<sup>50</sup> À noter que le gouvernement avait déjà annoncé une baisse du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour les PME des secteurs primaire et manufacturier. Voir QUÉBEC, *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, p.A46.

<sup>51</sup> IRÉC, *Jour de la solidarité fiscale – Pour une fiscalité du 21<sup>e</sup> siècle*, juin 2015.

<sup>52</sup> Voir notamment : KPMG, *Choix concurrentiels, Rapport spécial – Pleins feux sur la fiscalité*, 2014.

<sup>53</sup> ISQ, et SAIC, *Tableau statistique canadien*, tableau 7.3, juillet 2015, volume 13, n° 2, p. 39 [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comparaisons-economiques/interprovinciales/tableau-statistique-canadien.pdf].

pourcentage du PIB, a décliné d'un point de pourcentage depuis la fin des années 60 à aujourd'hui, alors que l'on a diminué de manière considérable l'impôt sur le revenu des entreprises<sup>54</sup>.

Au lieu de stimuler l'investissement, les dernières rondes de baisses d'impôts ont, dans les faits, permis une accumulation excessive d'actifs financiers liquides. Une étude d'Éric Pineault démontre que la surépargne des entreprises canadiennes en 2013 atteint un peu plus de 600 G\$<sup>55</sup>. Pour les entreprises québécoises, l'on estime que cette valeur atteint 111,75 G\$ pour la même année. Rien n'indique que cette tendance est sur le point de s'estomper au cours des prochaines années. Les entreprises, surtout les plus grandes, ont déjà toutes les liquidités nécessaires pour investir. Si elles ne savent pas quoi en faire, le gouvernement pourrait les imposer davantage afin d'investir davantage dans les infrastructures et de maintenir des services publics de qualité.

### ► Le caractère remboursable des crédits d'impôt

Lors des dernières consultations, nous avons fait part de notre inquiétude quant à la répartition de la contribution fiscale entre les petites et les grandes entreprises. Dans le rapport Godbout, l'on recommande de mettre fin à la remboursabilité des crédits d'impôt pour les grandes entreprises. Alors que cette mesure semble prometteuse, le gouvernement a indiqué laconiquement dans le dernier budget ne pas avoir retenu ladite recommandation<sup>56</sup>. Notons que l'on a révisé la remboursabilité pour deux crédits d'impôt, soit celui pour le développement des affaires électroniques et celui pour les centres financiers internationaux. Le gouvernement doit fournir des explications supplémentaires. Telle que définie par la Commission Godbout, cette mesure engendrerait des économies récurrentes annuelles de 325 M\$. Elle avait l'avantage de ne s'appliquer qu'aux grandes entreprises, ce qui aurait permis de rétablir un certain équilibre avec les PME.

## 5.3 Inciter au travail et créer des emplois

Le troisième objectif de la Commission vise à « inciter au travail, grâce à une fiscalité récompensant l'effort et favorisant les initiatives engagées par les individus pour intégrer le marché du travail et s'y maintenir<sup>57</sup> ». Le gouvernement a déjà adopté trois mesures s'inspirant des recommandations de la Commission à cet égard, soit le bouclier fiscal, la prime aux travailleurs d'expérience et la non-harmonisation avec le fédéral pour le

---

<sup>54</sup> STANFORD, Jim, *Having Their Cake and Eating It Too Business Profits, Taxes, and Investment in Canada: 1961 through 2010*, Canadian Centre for Policy Alternatives, 2011, p. 12.

<sup>55</sup> PINEAULT, Éric, « Portrait de la surépargne des entreprises au Québec et au Canada », *IRIS*, note socio-économique, 2015, 16 p.

<sup>56</sup> FINANCES QUÉBEC, *Budget 2015-2016 – Le plan économique du Québec*, Québec, mars 2015, p.B87.

<sup>57</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.27.

fractionnement du revenu. On propose également de bonifier la prime au travail et de changer les modalités du crédit d'impôt pour le soutien aux enfants. De manière générale, la FTQ appuie les mesures que l'on trouve dans le rapport Godbout visant à inciter au travail.

Loin de nous l'idée de s'engager dans un débat théorique sur les impacts du régime fiscal par rapport à l'incitation au travail. Mentionnons toutefois que le régime fiscal ne constitue qu'un facteur dans la décision de travailler ou non. La structure du marché du travail, les mesures de conciliation travail-famille et les services publics sont autant d'éléments importants pour favoriser le travail. Pensons aux services de garde, au RQAP, aux soins pour personnes âgées et au transport collectif qui affectent particulièrement la participation des femmes au marché du travail. L'exemple scandinave démontre que ces programmes sociaux sont importants pour la participation au marché du travail<sup>58</sup>.

Pour que les gens soient incités à travailler, encore faut-il que l'offre de travail soit suffisante. Avec un taux de chômage de 7,7 % en 2014, on ne peut dire que la situation est optimale en matière d'emploi. Il faut une politique de plein emploi. La croissance économique inclusive, c'est aussi s'assurer que tous et toutes puissent obtenir un emploi de qualité. Prenons l'exemple du temps partiel involontaire. Les gens veulent occuper un emploi à temps plein, mais ils ne peuvent le faire. Selon les données de Statistique Canada, environ le quart de ceux qui occupent un emploi à temps partiel désirent occuper un emploi à temps plein<sup>59</sup>. La modification du régime fiscal ne changera rien à leur situation parce que le problème n'est pas d'ordre fiscal.

Même son de cloche du côté des travailleurs et des travailleuses d'expérience. Bien que la nouvelle prime leur étant adressée soit une disposition intéressante, leur maintien en emploi dépend de bien d'autres facteurs. Cette catégorie de travailleurs et de travailleuses fait face à des enjeux bien particuliers. Favoriser leur maintien en emploi implique également de travailler en amont, que ce soit par la formation continue, la lutte contre l'âgisme dans les milieux de travail, l'adaptation des milieux de travail ou par des mesures de retraite progressive. Bref, il s'agit d'un enjeu nécessitant beaucoup plus que des modifications au régime fiscal.

#### **5.4 Encourager l'épargne personnelle**

Pour la Commission, « la constitution d'une épargne personnelle représente un enjeu d'importance. Les particuliers doivent épargner pour faire face aux imprévus, financer de

---

<sup>58</sup> KLEVEN, Henrik Jacobsen, « How can Scandinavians tax so much? », *Journal of Economic Perspectives*, volume 28, 2014, p.77-98.

<sup>59</sup> STATISTIQUE CANADA, *Tableau 282-0014 — Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi à temps partiel selon la raison pour le travail à temps partiel, le sexe et le groupe d'âge, annuel (personnes)*.

grands projets et préparer leur retraite. Les responsabilités à assumer à cette fin sont de moins en moins collectives, et l'on doit constater que dans ce contexte, le niveau de l'épargne personnelle est souvent inadéquat<sup>60</sup> ».

### ► Des solutions collectives pour la retraite

Bien que la FTQ ne soit pas contre des mesures incitatives à l'épargne personnelle, il nous faut réitérer que la retraite constitue un enjeu de nature collective. Les mesures proposées dans le rapport, ainsi que les actions du gouvernement en la matière – le régime volontaire d'épargne-retraite par exemple – ne permettront pas à tous les travailleurs et les travailleuses d'avoir accès à une retraite décente. Au Québec, en 2013, les droits au REÉR inutilisés atteignent un peu plus de 173 G\$<sup>61</sup>. Même si l'on instaure des pénalités pour s'assurer que les REÉR servent avant tout à la retraite, le problème de l'insuffisance de l'épargne demeure. Ce dont les travailleurs et les travailleuses ont besoin, c'est d'un outil véritablement performant, efficace avec des frais de gestion raisonnables. Pour la FTQ, seule une bonification au Régime de rentes du Québec (RRQ) répond à l'ensemble de ces critères. Nous demandons au gouvernement d'appuyer toute démarche visant à bonifier le régime public et d'accentuer la pression sur le gouvernement fédéral.

**Revendications** : La FTQ demande au gouvernement d'appuyer la bonification du Régime de rentes du Québec.

### ► Un appui aux fonds de travailleurs

En ce qui a trait aux fonds de travailleurs, la FTQ se réjouit que la Commission reconnaisse leur apport pour l'économie québécoise ainsi que pour la sauvegarde, le maintien et la création d'emplois. Le Fonds de solidarité FTQ constitue un excellent outil pour canaliser l'épargne des travailleurs et des travailleuses en vue de leur retraite. Nous croyons toutefois que le gouvernement doit adopter une attitude plus combative par rapport au gouvernement fédéral afin qu'il réinstaure son crédit d'impôt pour fonds de travailleurs. Dans un contexte d'élections fédérales, il aurait été pertinent d'ajouter cette demande à la « liste d'épicerie » du gouvernement québécois. À cet égard, le Fonds de solidarité FTQ aura l'occasion de vous présenter son analyse sur la question.

<sup>60</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.143.

<sup>61</sup> STATISTIQUE CANADA, Tableau 111-0040 - *Les droits de cotisation au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)*.

### ► Une réflexion sur le CÉLI

Comme la Commission, nous sommes d'avis qu'une réflexion doit avoir lieu sur le compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI). La décision du gouvernement de suivre le gouvernement fédéral pour la hausse du plafond de 5 500 \$ à 10 000 \$ comporte plusieurs problèmes. Plusieurs analyses démontrent que ce sont surtout les contribuables âgés et les mieux nantis qui en profiteront et que l'épargne risque probablement d'être faiblement stimulée par cette mesure<sup>62</sup>. Selon les estimations du Directeur parlementaire du budget, l'augmentation du plafond de cotisation à 10 000 \$ privera les gouvernements, autant fédéral que provincial, d'environ 40 G\$ en 2080<sup>63</sup>. Nous croyons que l'instauration d'un plafond de cotisations à vie constitue un pas dans la bonne direction. Nous croyons que le gouvernement devrait être plus critique envers des mesures, comme le rehaussement du plafond du CELI, qui rendent le régime fiscal plus régressif et qui plombent les finances publiques à long terme.

**Revendications** : La FTQ demande au gouvernement d'entreprendre une réflexion sur le compte d'épargne libre d'impôt.

### 5.5 Le développement durable et la justice sociale

Pour la FTQ, la lutte aux changements climatiques constitue un enjeu fondamental pour les travailleurs et les travailleuses. En plus de mener à la destruction des écosystèmes, l'inaction des gouvernements à travers le monde sera fort dommageable pour la croissance économique et l'emploi. Comme le souligne la Confédération syndicale internationale : « Il n'y a pas d'emploi sur une planète morte ».

Selon le rapport de la Commission, « le développement durable et la fiscalité s'unissent dans un concept appelé généralement l'écofiscalité<sup>64</sup> ». La Commission souhaite que le gouvernement ait davantage recours à de telles mesures. Bien que nous partagions le même enthousiasme par rapport à l'écofiscalité, nous ne semblons pas partager la même conception du développement durable. Comme défini dans le rapport Brundtland<sup>65</sup>, document fondateur sur le sujet, il s'agit d'un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Son principal

<sup>62</sup> DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, *Le compte d'épargne libre d'impôt*, 24 février 2015, Ottawa; KESSELMAN, Jonathan Rhys, *Derrière les grands titres à la une des journaux : À qui le plafond plus élevé du CÉLI profite-il vraiment?*, Institut Broadbent, juin 2015.

<sup>63</sup> DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET, *Le compte d'épargne libre d'impôt*, 24 février 2015, Ottawa, p. iv

<sup>64</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.153.

<sup>65</sup> COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, *Notre avenir à tous*, Genève, 1987.

objectif consiste avant tout « à satisfaire les besoins et les aspirations de l'être humain ». Pour être véritable, ce développement doit autant reposer sur l'environnement, l'économie et le social. Nous craignons, encore une fois, que l'aspect social soit relégué aux oubliettes.

► **Pour une écofiscalité progressiste**

Pour la FTQ, l'écofiscalité doit respecter plusieurs principes pour s'inscrire véritablement dans le développement durable. Premièrement, l'écofiscalité ne doit pas entrer en opposition avec la justice sociale. Il est impératif de tenir compte, entre autres, des enjeux de pauvreté, d'inégalités sociales, d'emploi, d'accès aux services publics et de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'écofiscalité ne doit pas devenir un cheval de Troie pour l'introduction de dispositions réduisant la progressivité du régime fiscal québécois. Bien que l'on assure que les personnes pauvres ne feront pas les frais de cette réforme, nous demeurons sceptiques. Par contre, l'augmentation du droit d'immatriculation additionnel exigé sur les véhicules de luxe constitue une mesure progressive, équitable et qui s'harmonise avec la justice sociale. Si un individu est en mesure de se procurer une voiture de luxe, il est probablement capable de payer les droits additionnels.

Deuxièmement, l'écofiscalité ne doit pas servir à réduire la contribution fiscale des entreprises. Au contraire, le gouvernement québécois doit impérativement augmenter ses revenus afin d'être en mesure de faire face aux défis causés par les changements climatiques. Considérant que le Québec dispose d'importantes ressources en énergie renouvelable, les efforts doivent se concentrer dans le secteur du transport, là où la consommation d'hydrocarbures est très importante. Réduire notre dépendance au pétrole dans ce secteur demande une action gouvernementale soutenue afin de lancer un chantier d'électrification des transports et de revoir l'aménagement du territoire. Durant cette transition, des travailleurs et des travailleuses qui œuvrent dans certains secteurs risquent de perdre leur emploi. Des mesures de soutien du revenu, de formation et d'adaptation du marché du travail seront nécessaires afin que cette transition soit équitable. Pour certaines communautés, cela signifie une restructuration complète de leur économie. Celles-ci auront besoin d'être accompagnées. En s'entêtant à poursuivre des politiques d'austérité et en refusant d'augmenter ses revenus, le gouvernement compromet la nécessaire transition vers une économie plus verte.

Troisièmement, les mesures d'écofiscalité doivent d'abord et avant tout viser la diminution des gaz à effet de serre et la protection de l'environnement. Il nous semble incongru de considérer l'augmentation des tarifs d'électricité comme une mesure d'écofiscalité. Il s'agit après tout d'une énergie propre et renouvelable. Avec une telle mesure, va-t-on favoriser le passage vers des énergies plus polluantes comme le mazout ou le gaz naturel? D'aucuns arguent qu'il serait possible d'exporter davantage d'électricité propre et renouvelable vers des endroits où l'électricité est produite avec des combustibles fossiles si on limitait la consommation domestique grâce à une augmentation des tarifs. Soit, mais comme le mentionne le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (Commission Lanoue-Mousseau), « il faut tenir compte des capacités d'exportation et du bilan économique net d'une telle opération<sup>66</sup> ». Les commissaires ont ainsi conclu que cela n'était pas économiquement rentable. Même la recherche commandée par la Commission sur les tarifs d'électricité soulignait le manque d'intégration entre le Québec et les États limitrophes comme obstacle à l'exportation de l'électricité<sup>67</sup>. C'est donc principalement pour la révision des modes de taxation et non par souci environnemental que l'on privilégie une hausse des tarifs d'électricité par rapport à l'impôt sur le revenu.

Quatrièmement, l'écofiscalité ne doit pas demeurer la seule réponse face aux réalités des changements climatiques. Certes, la fiscalité constitue un outil intéressant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais les approches réglementaires conservent toute leur pertinence. On ne peut s'attendre à ce que les marchés règlent à eux seuls le problème du réchauffement climatique. Ce n'est pas parce que l'on met en place des mesures fiscales que l'État peut se décharger de ses responsabilités. Il faut un État fort qui est capable d'agir, de faire les arbitrages nécessaires, d'investir, de créer des emplois et de s'assurer que la transition vers des énergies propres soit équitable pour les travailleurs, les travailleuses et les communautés québécoises.

### ► La tarification de l'eau

Bien que cela ne fasse pas l'objet de recommandations, la Commission suggère au gouvernement de considérer la tarification de l'eau afin de réduire le gaspillage<sup>68</sup>. Nous tenons à rappeler que l'eau ne constitue pas une marchandise comme les autres. La tarification de l'eau pour le secteur résidentiel risque fort bien de limiter l'accès à la ressource pour les personnes les plus démunies puisqu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des usagers et des usagères. De plus, la tarification de l'eau ouvre directement la porte à la privatisation de cet important service, ce qui est tout à fait inacceptable. Si certains ménages ne sont pas en mesure de payer leur facture, va-t-on couper leur accès à l'eau? Ira-t-on un

---

<sup>66</sup> LANOUE, Roger et Normand MOUSSEAU, *Maîtriser notre avenir énergétique*, Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, Québec, février 2014, p.84.

<sup>67</sup> PINEAU, Pierre-Olivier, *L'électricité au Québec : Faire entrer le secteur dans le 21<sup>e</sup> siècle*, Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, 21 octobre 2014, 31 p.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p.163.

jour aussi loin que la ville de Detroit où des dizaines de milliers de citoyens et de citoyennes n'ont pas accès à l'eau en raison de factures impayées<sup>69</sup>?

Si le développement durable vise à satisfaire les besoins essentiels des êtres humains, nous croyons que la tarification de l'eau n'a pas lieu d'être. Invoquer la réduction du gaspillage pour justifier l'instauration de tarifs ne constitue pas un argument valable. En fait, la demande en eau est inélastique, c'est-à-dire que les consommateurs sont peu susceptibles de limiter leur consommation à la suite d'une augmentation des prix<sup>70</sup>. De plus, le gouvernement pourrait atteindre le même objectif avec davantage de sensibilisation et une réglementation plus stricte.

La situation est toutefois différente pour les entreprises. La tarification de l'eau, selon le principe de pollueur-payeur, est davantage acceptable. En effet, pour ces secteurs, l'eau n'est pas un bien essentiel et certaines entreprises pourraient être incitées à réduire leur consommation d'eau grâce à la tarification. Il pourrait s'agir d'une piste de réflexion intéressante pour les années à venir.

**Revendication** : La FTQ exige un engagement ferme de la part du gouvernement afin que l'eau ne soit pas tarifée pour le secteur résidentiel.

## 5.6 Les tarifs d'hydroélectricité : une approche plus prudente

Malgré l'importance d'Hydro-Québec pour l'identité québécoise et l'importance de l'électricité en tant que bien essentiel, la Commission aborde la question des tarifs d'électricité d'un point de vue purement comptable en évacuant les dimensions sociale et historique. En peu de mots, l'on explique que les tarifs d'électricité au Québec sont parmi les plus bas en Amérique du Nord et qu'à cause de son faible coût, il y a peu d'incitatifs à réaliser des économies d'énergie<sup>71</sup>. Bref, il s'agit de la même rhétorique que l'on répète de manière incessante depuis plusieurs années<sup>72</sup>. Rappelons au gouvernement que c'est en raison des bas coûts de production que les tarifs d'électricité au Québec sont parmi les moins

---

<sup>69</sup> DALE, Daniel, « Baltimore, Detroit threaten thousands with water shut-off », *Toronto Star*, 22 avril 2015, consulté sur Internet [www.thestar.com/news/world/2015/04/22/baltimore-detroit-threaten-thousands-with-water-shut-off.html] (Consulté le 10 août 2015).

<sup>70</sup> ARBUÈS, Fernando, GARCÍA-VALIÑAS, María Ángeles et Roberto MARTÍNEZ-ESPIÑEIRA, « Estimation of Residential Water Demand: A State-of-the-Art Review », *The Journal of Socio-Economics*, volume 32, 2003, p.97.

<sup>71</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 2 – Une réforme touchant tous les modes d'imposition*, Québec, mars 2015, p.168.

<sup>72</sup> Voir entre autres : FINANCES QUÉBEC, *Budget 2013-2014 - Plan budgétaire*, Québec, p.A120; COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES, *Le Québec face à ses défis, volume 3 – Une voie durable, pour rester maîtres de nos choix*, Québec, 2010, p.74.

élevés en Amérique du Nord. Il serait présomptueux d'affirmer que les Québécois et les Québécoises ne paient pas assez cher leur électricité uniquement parce que les prix sont plus élevés ailleurs dans le monde. Considérant l'argent versé par Hydro-Québec au gouvernement sous forme de dividendes et de redevances hydrauliques, la détermination du « juste » prix de l'électricité constitue avant tout une question politique.

C'est sur la base d'un tel argumentaire que l'on propose de hausser le tarif du bloc patrimonial de 0,8 cent par kilowattheure (kWh) et d'instaurer une surtaxe de 10 % pour la consommation qui excède 80 kWh par jour. Grâce à ces deux mesures, la Commission espère ainsi récupérer 705 M\$ qui permettront de réviser les modes de taxation afin d'avoir moins recours à l'impôt sur le revenu, une forme d'imposition soi-disant « nocive » pour l'économie.

### ► Le bloc patrimonial : un pacte social

Le tarif du bloc patrimonial ne peut être augmenté selon le bon vouloir du gouvernement. Il est au cœur du pacte social qui lie Hydro-Québec à son unique propriétaire, la population québécoise. « Le bloc patrimonial permet d'empêcher la marchandisation tous azimuts de l'électricité et de conserver les acquis de la nationalisation d'Hydro-Québec. Il s'agit en quelque sorte d'une police d'assurance contre une augmentation déraisonnable des tarifs d'électricité. Puisque ce sont les Québécois et les Québécoises qui ont financé les grands projets d'hydro-électricité, il est plus que normal qu'ils bénéficient de tarifs avantageux<sup>73</sup>. » Rappelons que l'électricité constitue un bien essentiel et non une marchandise comme les autres. Les ménages québécois l'utilisent principalement pour se chauffer (61 %), chauffer l'eau (16 %) et pour les appareils électroménagers (17 %)<sup>74</sup>. C'est pourquoi la FTQ demande l'organisation de larges consultations dans le cas où le gouvernement retient les recommandations de la Commission Godbout.

Déjà, plusieurs modifications ont été apportées sans véritables consultations. Dans le budget Marceau de 2013-2014, le gouvernement a indexé le tarif du bloc patrimonial à l'indice des prix à la consommation (IPC). Toutes les sommes ainsi dégagées sont maintenant versées au Fonds des générations dans le but de réduire la dette. Avec l'adoption de l'imposant projet de loi n° 28 (maintenant la Loi 8, 2015), on a encore détourné le bloc patrimonial de sa fonction première en indiquant que les besoins en électricité pour le marché québécois doivent être satisfaits en priorité par l'énergie autre que patrimoniale. Petit à petit, on

---

<sup>73</sup> FTQ, *Mémoire de la FTQ sur la Loi sur la Régie de l'énergie, la contribution exigible pour les services de garde, le développement local et régional et la Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) du projet de loi n° 28 - Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, présenté à la Commission des finances publiques, 3 février 2015, p. 2.

<sup>74</sup> CHAIRE DE GESTION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE, *État de l'énergie au Québec - 2015*, 2014, p. 20.

modifie le pacte social sans que la population ne soit adéquatement consultée. L'adoption de cette mesure du rapport Godbout ne viendrait qu'exacerber cette tendance inquiétante.

Malgré le fait que nous soyons en désaccord sur plusieurs points, l'étude réalisée par Pierre-Olivier Pineau pour la Commission soulève certains enjeux importants quant aux actions nécessaires si le gouvernement désire revenir sur le pacte social du bloc patrimonial. Il souligne d'abord que les ménages à faible revenu doivent être compensés. La Commission en tient compte en bonifiant le crédit d'impôt pour la solidarité bien que nous doutions que cette compensation soit suffisante. Nous reviendrons un peu plus loin sur cette question. Ensuite, le chercheur indique que le gouvernement « devrait s'engager à réviser le code du bâtiment et la politique du logement » dans le but « de s'assurer que le parc de logements locatifs soit d'une grande efficacité énergétique, pour libérer les locataires de la crainte d'une facture de chauffage trop importante<sup>75</sup> ». Il s'agit encore une fois d'une illustration particulièrement pertinente des problèmes que l'on rencontre lorsque l'on analyse le régime fiscal séparément des services publics. Sans une stratégie cohérente, les mesures proposées dans le rapport Godbout risquent fort de ne pas être socialement acceptables, parce qu'elles ne sont pas accompagnées de mesures visant à s'assurer, entre autres, que tous les citoyens et les citoyennes aient accès à un logement convenablement isolé.

**Revendication** : La FTQ recommande de ne pas hausser le tarif du bloc patrimonial. Si le gouvernement décide de procéder tout de même à une hausse, la FTQ demande l'organisation de larges consultations.

### ► Des impacts mal évalués

Ce transfert vers une utilisation accrue de la tarification ne semble pas inquiéter outre mesure les membres de la Commission. On soutient que la hausse du tarif du bloc patrimonial n'aurait qu'un « impact limité sur la clientèle domestique<sup>76</sup> » et que l'impact de la nouvelle taxe à la surconsommation n'aurait pas d'impact pour ceux et celles qui résident dans un logement de cinq pièces et demie<sup>77</sup>. Malgré ces hausses, « le prix de l'électricité au Québec demeurerait inférieur à ce que l'on observe ailleurs<sup>78</sup> ». Bref, il n'y aurait pas de quoi déchirer sa chemise. Mais avant d'adopter ces mesures, nous croyons que le gouvernement doit faire preuve de circonspection.

---

<sup>75</sup> PINEAU, Pierre-Olivier, *L'électricité au Québec : faire entrer le secteur dans le 21<sup>e</sup> siècle*, Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, 21 octobre 2014, p.21.

<sup>76</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 1 - Se tourner vers l'avenir du Québec*, Québec, mars 2015, p.158.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p.159.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p.162.

Nous sommes d'avis qu'il faut mieux analyser l'impact des mesures proposées. Selon la Commission, la facture d'électricité annuelle moyenne pour un logement (5½) n'augmenterait que de 108 \$ après la mise en place de l'augmentation du tarif du bloc patrimonial et de la surtaxe à la consommation<sup>79</sup>. Ces évaluations s'appuient sur des données estimatives d'Hydro-Québec et non sur des exemples tirés du monde réel. Quand l'on estime l'impact de la hausse pour un logement de cinq pièces et demie, il ne s'agit que d'un cas type et non d'une moyenne de l'ensemble de ce type de logement<sup>80</sup>. On ne tient pas compte des disparités régionales – il faut plus chaud à Montréal qu'à Sept-Îles – ou du fait que certains logements sont moins bien isolés que d'autres. Nous croyons que le gouvernement doit mieux évaluer l'impact de cette hausse, notamment sur les personnes moins nanties, les femmes, les personnes immigrantes et ceux et celles qui habitent en régions éloignées.

► **Pour une tarification progressive**

Quant à la taxe à la surconsommation, mentionnons que la FTQ n'est pas contre l'instauration d'un tarif social ou d'une tarification progressive. Nous croyons toutefois qu'il faut enrichir le débat au lieu de justifier une telle mesure en présentant l'exemple d'un individu ayant trois garages et deux piscines chauffées. Une telle mesure doit être basée sur des données probantes et réellement tenir compte de la capacité de payer de ceux et celles qui consomment l'électricité.

L'étude des données fournies par Hydro-Québec Distribution à la Régie de l'Énergie nous amène à remettre en question le seuil de la surtaxe (80 kWh). Ces données présentent les différentes strates de consommation des clients d'Hydro-Québec<sup>81</sup>. Pour la période d'avril à novembre, considérée comme une période « estivale », environ 40 % des clients se chauffant uniquement à l'électricité ont une consommation maximale facturée dans la strate des 80 kWh (voir tableau E-15-E). Le nombre de factures dont le dernier kWh est compris dans la strate de 80 kWh et plus ne dépasse pas 10 % du total des factures. On peut donc dire que, dans la grande majorité des cas, les consommateurs et les consommatrices ont une consommation inférieure à 80kWh.

---

<sup>79</sup> COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Volume 2 – Une réforme touchant tous les modes d'imposition*, Québec, mars 2015, p.171.

<sup>80</sup> UNION DES CONSOMMATEURS, « Hydro-Québec : hausse des tarifs de 2,9%. Vraiment? », *Les Affaires*, 31 mars 2015, [[www.lesaffaires.com/mes-finances/consommation/hydro-quebec-hausse-des-tarifs-de-29-vraiment/577469](http://www.lesaffaires.com/mes-finances/consommation/hydro-quebec-hausse-des-tarifs-de-29-vraiment/577469)] (Consulté le 10 août 2015).

<sup>81</sup> RÉGIE DE L'ÉNERGIE, *Réponses aux engagements n° 1 à 9, 15 et 16*, Suivis des décisions D-2014-037 et D-2015-018, 6 mai 2015.

Tableau E-15-E :

Été (Avril à novembre)

Tarifs D - Clientèle résidentielle - Chauffage tout à l'électricité

Strates de consommation	Nombre de clients dont la consommation maximale est facturée dans la strate				Nombre de factures dont le dernier kWh est compris dans la strate				Répartition de la consommation totale par strate			
	(000) de clients		(%)		(000) de factures		(%)		GWh		(%)	
kWh / jour	par strate / cumulatif		par strate / cumulatif		par strate / cumulatif		par strate / cumulatif		par strate / cumulatif		par strate / cumulatif	
0 à 5	19	19	0,8%	0,8%	21 116	21 116	3,5%	3,5%	2 978	2 978	12,3%	12,3%
6 à 10	22	41	0,9%	1,6%	34 323	55 439	5,7%	9,1%	2 854	5 832	11,8%	24,1%
11 à 15	33	74	1,3%	3,0%	54 712	110 151	9,0%	18,1%	2 626	8 458	10,8%	34,9%
16 à 20	53	127	2,1%	5,1%	60 984	171 134	10,0%	28,2%	2 332	10 791	9,6%	44,5%
21 à 25	78	205	3,1%	8,2%	59 214	230 348	9,8%	38,0%	2 030	12 820	8,4%	52,9%
26 à 30	104	309	4,2%	12,4%	54 205	284 553	8,9%	46,9%	1 745	14 566	7,2%	60,1%
31 à 35	123	432	4,9%	17,3%	47 914	332 467	7,9%	54,8%	1 490	16 055	6,1%	66,3%
36 à 40	132	565	5,3%	22,7%	41 921	374 388	6,9%	61,7%	1 265	17 321	5,2%	71,5%
41 à 45	134	699	5,4%	28,0%	36 348	410 736	6,0%	67,7%	1 070	18 391	4,4%	75,9%
46 à 50	128	827	5,1%	33,2%	31 384	442 120	5,2%	72,8%	901	19 291	3,7%	79,6%
51 à 55	120	947	4,8%	38,0%	26 821	468 941	4,4%	77,3%	755	20 047	3,1%	82,7%
56 à 60	113	1 060	4,5%	42,5%	22 691	491 632	3,7%	81,0%	632	20 678	2,6%	85,3%
61 à 65	106	1 166	4,3%	46,8%	18 992	510 624	3,1%	84,1%	528	21 206	2,2%	87,5%
66 à 70	103	1 269	4,1%	50,9%	15 884	526 509	2,6%	86,8%	441	21 647	1,8%	89,3%
71 à 75	102	1 371	4,1%	55,0%	13 339	539 847	2,2%	88,9%	368	22 014	1,5%	90,8%
76 à 80	101	1 472	4,1%	59,1%	11 161	551 008	1,8%	90,8%	307	22 321	1,3%	92,1%
81 à 85	101	1 572	4,0%	63,1%	9 305	560 313	1,5%	92,3%	256	22 577	1,1%	93,2%
86 à 90	98	1 670	3,9%	67,0%	7 741	568 054	1,3%	93,6%	213	22 790	0,9%	94,0%
91 à 95	94	1 764	3,8%	70,8%	6 428	574 482	1,1%	94,7%	178	22 968	0,7%	94,8%
96 à 100	89	1 854	3,6%	74,4%	5 328	579 810	0,9%	95,5%	148	23 116	0,6%	95,4%
101 à 150	497	2 350	19,9%	94,3%	21 652	601 462	3,6%	99,1%	653	23 769	2,7%	98,1%
151 et plus	142	2 492	5,7%	100,0%	5 454	606 916	0,9%	100,0%	465	24 233	1,9%	100,0%
Total	2 492	2 492	100,0%	100,0%	606 916	606 916	100,0%	100,0%	24 233	24 233	100,0%	100,0%

Le portrait change de manière dramatique lorsque l'on examine la période de décembre à mars, soit la période « hivernale ». Plus de la moitié des clients se chauffant uniquement grâce à l'électricité ont une consommation maximale facturée dans la strate des 80 kWh et le nombre de factures dans cette même strate est d'environ 40 % (voir tableau E-15-H). Durant la période estivale, la consommation dépasse rarement les 80kWh alors que c'est beaucoup plus fréquent en hiver. Considérant le climat nordique du Québec, on ne peut pas dire qu'une utilisation accrue d'électricité en hiver constitue un luxe.

Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait examiner convenablement et avec prudence cette taxe à la surconsommation et s'assurer que les ménages les moins nantis ne soient pas, encore une fois, les victimes d'une hausse de la tarification. La taxe doit véritablement viser les ménages qui « surconsomment » et non les ménages qui doivent consommer davantage d'électricité en raison d'une isolation inadéquate de leur logement.

Tableau E-15-H :

Hiver (Décembre à mars)

Tarifs D - Clientèle résidentielle - Chauffage tout à l'électricité

Strates de consommation	Nombre de clients dont la consommation maximale est facturée dans la strate				Nombre de factures dont le dernier kWh est compris dans la strate				Répartition de la consommation totale par strate			
	(000) de clients		(%)		(000) de factures		(%)		GWh		(%)	
kWh / jour	par strate / cumulatif		par strate / cumulatif		par strate / cumulatif		par strate / cumulatif		par strate / cumulatif		par strate / cumulatif	
0 à 5	26	26	1,0%	1,0%	4 933	4 933	1,6%	1,6%	1 486	1 486	6,4%	6,4%
6 à 10	15	41	0,6%	1,6%	3 177	8 110	1,1%	2,7%	1 471	2 957	6,3%	12,7%
11 à 15	20	61	0,8%	2,4%	4 708	12 817	1,6%	4,3%	1 452	4 409	6,2%	18,9%
16 à 20	31	92	1,2%	3,7%	7 094	19 911	2,4%	6,6%	1 423	5 831	6,1%	25,0%
21 à 25	47	138	1,9%	5,5%	9 833	29 744	3,3%	9,9%	1 380	7 211	5,9%	31,0%
26 à 30	65	203	2,6%	8,1%	12 295	42 039	4,1%	14,0%	1 325	8 536	5,7%	36,7%
31 à 35	83	286	3,3%	11,5%	14 037	56 076	4,7%	18,7%	1 259	9 795	5,4%	42,1%
36 à 40	100	386	4,0%	15,5%	14 936	71 012	5,0%	23,6%	1 186	10 981	5,1%	47,1%
41 à 45	110	496	4,4%	19,9%	15 138	86 150	5,0%	28,7%	1 110	12 091	4,8%	51,9%
46 à 50	115	611	4,6%	24,5%	14 765	100 914	4,9%	33,6%	1 035	13 126	4,4%	56,4%
51 à 55	114	725	4,6%	29,1%	14 044	114 958	4,7%	38,2%	963	14 090	4,1%	60,5%
56 à 60	109	833	4,4%	33,4%	13 253	128 211	4,4%	42,6%	895	14 985	3,8%	64,3%
61 à 65	101	935	4,1%	37,5%	12 475	140 687	4,1%	46,8%	831	15 816	3,6%	67,9%
66 à 70	95	1 030	3,8%	41,3%	11 976	152 663	4,0%	50,8%	770	16 585	3,3%	71,2%
71 à 75	91	1 121	3,6%	45,0%	11 580	164 243	3,9%	54,6%	711	17 296	3,1%	74,3%
76 à 80	87	1 208	3,5%	48,5%	11 312	175 555	3,8%	58,4%	654	17 950	2,8%	77,1%
81 à 85	86	1 295	3,5%	52,0%	11 121	186 676	3,7%	62,1%	598	18 548	2,6%	79,6%
86 à 90	86	1 381	3,5%	55,4%	10 861	197 537	3,6%	65,7%	543	19 090	2,3%	82,0%
91 à 95	88	1 469	3,5%	58,9%	10 569	208 106	3,5%	69,2%	489	19 579	2,1%	84,1%
96 à 100	88	1 557	3,5%	62,5%	10 106	218 212	3,4%	72,6%	437	20 017	1,9%	85,9%
101 à 150	667	2 223	26,7%	89,2%	62 572	280 784	20,8%	93,4%	2 250	22 267	9,7%	95,6%
151 et plus	269	2 492	10,8%	100,0%	19 853	300 636	6,6%	100,0%	1 023	23 289	4,4%	100,0%
Total	2 492	2 492	100,0%	100,0%	300 636	300 636	100,0%	100,0%	23 289	23 289	100,0%	100,0%

**Revendication :** La FTQ appuie le principe d'une tarification progressive, mais demande au gouvernement de réaliser des analyses plus poussées afin de s'assurer que ce type de tarification tienne bel et bien compte de la capacité de payer des usagers et des usagères. La FTQ demande au gouvernement de s'assurer que les personnes les moins nanties ne fassent pas les frais de cette taxe à la surconsommation.

## 5.8 Lutter contre les paradis fiscaux

La FTQ se réjouit que la Commission consacre une partie de son rapport à l'évasion fiscale, à l'évitement fiscal et aux planifications fiscales agressives. Ces enjeux sont d'une importance capitale. À cause des paradis fiscaux, d'importantes sommes échappent aux États, les amenant ainsi à augmenter la contribution fiscale des particuliers ou à réduire la taille de l'État faute de moyens. Le Tax Justice Network estime que le Canada perd 80 G\$ par année à cause de l'évasion fiscale<sup>82</sup>. Il s'agit de montants considérables lorsque comparé avec les objectifs de la réforme fiscale. Le dernier budget provincial prévoit la création d'un comité de travail afin d'analyser les recommandations du rapport de la Commission en ce qui a trait, notamment, aux paradis fiscaux. Qu'en est-il? Est-ce que le gouvernement du Québec a entamé les discussions avec le fédéral pour régler ce problème?

<sup>82</sup> TAX JUSTICE NETWORK, *The Cost of Tax Abuse. A briefing paper on the cost of tax evasion worldwide*, novembre 2011, p.9.

Étant membre du collectif Échec aux paradis fiscaux, la FTQ fait siennes les recommandations que l'on retrouve dans leur mémoire. Nous espérons que le gouvernement consacrera les efforts nécessaires afin de trouver des solutions pour limiter ces pratiques inacceptables. Le gouvernement devra faire preuve d'audace et de pugnacité dans ce dossier. En effet, le Canada fait preuve de complaisance par rapport aux paradis fiscaux depuis fort longtemps. Dans son dernier ouvrage, Alain Deneault souligne que c'est de « mille manières (progressives, fines et indirectes) que le Canada a favorisé dans l'histoire récente les acteurs puissants et fortunés cherchant à contourner les contraintes publiques dans les paradis fiscaux<sup>83</sup> ».

CLÉ/yh  
SEPB-574  
2 septembre 2015

---

<sup>83</sup> DENEULT, Alain, *Paradis fiscaux : la filière canadienne*, Les Éditions Écosociété, Montréal, 2014, p.13.

## **Annexe – Revendications de la FTQ en matière de fiscalité (mémoire octobre 2014)<sup>84</sup>**

### **Revendication n° 1**

La FTQ demande au gouvernement de reporter le retour à l'équilibre budgétaire et de suspendre temporairement les versements au Fonds des générations, afin de dégager une marge de manœuvre qui permettrait au gouvernement de limiter les compressions en cours.

### **Revendication n° 2**

La FTQ exhorte le gouvernement à examiner les mesures fiscales de manière à générer suffisamment de revenus pour financer adéquatement les biens, services et programmes publics et investir dans le développement économique de toutes les régions du Québec.

### **Revendication n° 3**

La FTQ estime que le gouvernement du Québec doit être plus revendicateur et exiger qu'une part plus substantielle des revenus du gouvernement fédéral soit redistribuée aux provinces. À court terme, nous l'invitons à négocier avec fermeté des transferts fédéraux bonifiés.

La FTQ considère aussi que le gouvernement du Québec doit, dans une perspective de long terme, réclamer avec détermination un transfert de points d'impôt afin de disposer d'une source de revenu beaucoup plus stable et prévisible. À court terme, si le gouvernement fédéral abaisse la TPS, Québec devrait augmenter sa TVQ afin d'occuper l'espace fiscal ainsi dégagé.

### **Revendication n° 4**

La FTQ demande au gouvernement de hausser la contribution fiscale globale des entreprises, et surtout les plus grandes qui doivent être davantage mises à contribution.

---

<sup>84</sup> FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise*, 15 octobre 2014.

**Revendication n° 5**

La FTQ demande au gouvernement de ne pas diminuer les cotisations sociales des entreprises.

Afin de préserver la vitalité des PME et leur capacité concurrentielle, la FTQ estime que le gouvernement doit se pencher sur le déséquilibre entre les PME et les grandes entreprises, en ce qui a trait notamment aux cotisations sociales et sur l'introduction des mesures correctrices nécessaires.

**Revendication n° 6**

La FTQ demande au gouvernement d'instaurer une taxe sur le capital financier non productif des institutions financières, mais aussi de toutes les entreprises qui disposent d'actifs financiers importants.

**Revendications n° 7**

La FTQ demande au gouvernement d'effectuer une révision de l'ensemble des mesures fiscales aux entreprises. L'aide gouvernementale aux entreprises, sous toutes ses formes, doit être conditionnelle au maintien et à la création d'emplois ainsi qu'aux objectifs spécifiques poursuivis. En cas de non-respect de ces conditions, les entreprises devraient être contraintes à rembourser le gouvernement.

La FTQ demande au gouvernement d'imposer les gains en capital des entreprises comme n'importe quel autre revenu, soit à 100 %. Au moins, le gouvernement doit prévoir un taux d'inclusion des gains en capital à 75 %.

La FTQ croit que le gouvernement doit amorcer une réflexion sur les crédits d'impôt remboursables afin de déterminer si, dans chaque cas, le remboursement est justifié.

La FTQ demande au gouvernement d'instaurer un impôt minimum sur le revenu des grandes entreprises.

**Revendication n° 8**

La FTQ demande au gouvernement du Québec d'agir à titre de leader en matière de lutte à l'évitement fiscal et à l'évasion fiscale, et de mettre en place les mesures proposées dans le mémoire du collectif Échec aux paradis fiscaux.

### **Revendication n° 9**

La FTQ demande au gouvernement de ne pas hausser la TVQ, sauf s'il s'agit de récupérer un espace fiscal dû à une baisse de la TPS. Dans le cas d'une hausse de la TVQ, il est alors impératif de bonifier le crédit d'impôt pour la solidarité de manière à compenser cette hausse.

### **Revendications n° 10**

La FTQ demande au gouvernement de ne pas avoir recours à davantage de tarification en santé et en éducation, et de surveiller l'émergence des cas de facturation indirecte, qu'elle soit légale ou illégale.

La FTQ rejette toute augmentation des tarifs des services de garde avant qu'une réflexion globale ait lieu sur l'ensemble du régime, tant le développement et l'adéquation des services que leur financement par la fiscalité et la tarification. La FTQ demande aussi au gouvernement du Québec d'exiger un transfert des économies que le gouvernement fédéral fait depuis déjà plusieurs années avec l'implantation de ce régime.

La FTQ demande que toute modification à la tarification du bloc patrimonial d'électricité ne puisse avoir lieu sans consultation et sans l'établissement d'un nouveau pacte social.

La FTQ demande au gouvernement de bonifier le crédit d'impôt pour la solidarité afin de prendre en compte l'impact négatif des hausses de tarif de l'électricité en général sur les ménages moins nantis.

### **Revendications n° 11**

La FTQ recommande d'abolir l'actuel palier d'imposition maximal de 25,75 % et de le remplacer par deux paliers : soit un taux de 28 % à partir de revenus imposables de 130 000 \$ et de 31 % pour les 250 000 \$ et plus.

La FTQ demande l'abolition de la cotisation santé.

La FTQ croit qu'il est nécessaire d'amorcer une réflexion sur la modulation de la TVQ afin de taxer davantage les biens de luxe, la détermination de ceux-ci devant être soumise au débat public.

**Revendications n° 12**

La FTQ demande au gouvernement d'imposer les gains en capital des particuliers comme n'importe quel autre revenu, soit à 100 %. Au moins, le gouvernement doit envisager un taux d'inclusion des gains en capital à 75 %.

La FTQ demande au gouvernement d'abolir le crédit d'impôt pour dividendes. Au moins, le gouvernement doit instaurer un plafond.

La FTQ demande au gouvernement de maintenir le crédit d'impôt pour fonds de travailleurs et de ne pas limiter l'émission d'actions.